



Service arbitrage – compétitions
competitions@ffbridge.fr
01.55.57.38.00

Finale Nationale de la Coupe de France 2023

16 & 17 DÉCEMBRE 2023

Feuille de convention obligatoire (de chaque côté de l'écran) sous peine de pénalité de procédure (Article 84.6 du RNC 2023-2024)

Cette épreuve se déroule avec écrans

Horaires : Début des segments – Tirage au sort 5 minutes avant

Samedi 1/8 Finale : 14h00 – 15h25 – 16h50 (18 H 20 cocktail pour l'ensemble des participants)

1/4 Finale : 19h40 – 21h05 – 22h30

Dimanche 1/2 Finale : 9h30 – 10h55 – 12h20

Finale 14h10 – 15h35 – 17h00

Centre de compétition : FFB – 20 quai Carnot – 92210 Saint-Cloud

Arbitre : Franck BUSSELIER

Fonctionnement : la Finale a lieu à 16 équipes en 4 tours au K.O. (matches de 3 x 10 donnes). Tirage au sort 1/8 de Finale (Samedi 13h55), 1/4 de Finale (19h35), 1/2 Finale (09h25)

Une Consolante de 2 x 10 donnes sera organisée le samedi soir pour les équipes éliminées en 1/8 de Finale

Système et conventions autorisés : Cette compétition est classée en catégorie 3 (voir ci-après)

Les systèmes S.H.A. et les Conventions Inhabituelles y sont interdits.

Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin. En l'absence de feuille de convention ou s'il juge que la feuille de convention est insuffisamment remplie, l'arbitre devra mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel (article 84.6 du RNC 2023).

Demande d'arbitrage :

Le délai pour une demande d'arbitrage est de 10 minutes après la publication des résultats de chaque tour. Le réexamen d'une décision ne peut être demandé que jusqu'à 10 minutes après la fin du tour pendant lequel a été communiqué la décision, ce réexamen est conditionné au dépôt d'une caution de 80 € qui pourra être confisquée en cas d'appel abusif.

Droits d'engagement : 120€ par équipe – *paiement obligatoire par le biais de votre compte FFB – remboursement automatique en cas d'annulation au plus tard 48h avant le début de la compétition (ou si cas de force majeure). Toute équipe qui n'aura pas réglé ses droits d'engagement 48h avant le début de l'épreuve sera désinscrite.*

Indemnisation : Les joueuses dont le chef-lieu du département de résidence fiscale est situé à plus de 100 km de Paris, sont indemnisées sur la base du tarif forfaitaire FFB. Voir barème ci-dessous.

Les indemnités sont désormais versées sur le compte FFB des joueuses le lendemain de la compétition. Ces dernières peuvent utiliser leur compte pour payer les compétitions ou faire un virement du solde de leur compte FFB vers leur compte bancaire.

Courriel : competitions@ffbridge.fr

Informations pratiques : <https://www.ffbridge.fr/informations-pratiques>